

Raffinerie de Grandpuits  
Concertation PYROLYSE  
B.P. 13-77720 Mormant

A les Chapelles Bourbon, le 30/04/ 2021

Objet : Avis sur le projet de PYROLYSE sur le site de Grandpuits

Affaire suivie par : Isabelle JOLY / [dgs@valbriard.eu](mailto:dgs@valbriard.eu)

Karine ANDRE / [k.andre@valbriard.eu](mailto:k.andre@valbriard.eu)

A l'attention de Messieurs Jean-Luc Renaud et Jacques Roudier, garants de la concertation

Messieurs,

Le site de raffinage de Grandpuits étant situé à moins de 6 km du centre-ville de Courpalay, la Communauté de Communes du Val Briard porte un intérêt et une vigilance particulière à la reconversion de ce site par la Société TOTAL.

Après avoir examiné le dossier de concertation, assisté à l'une des réunions publiques et consulté les réponses que vous avez apportées à la population, la Communauté de Communes du Val Briard n'émet pas d'opposition sur le projet de Pyrolyse tel qu'il est présenté à ce jour.

Cependant, dans le cadre de notre politique environnementale et de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Val Briard, je resterais attentive au contenu du dossier d'autorisation environnementale et notamment son étude d'impact. En effet, si le projet promet la diminution des émissions de dioxyde de soufre de l'ordre de 98%, les autres rejets atmosphériques polluants seront examinés.

Tandis que le projet promet la diminution du trafic journalier des poids lourds (passant de 200 camions/j à 5 camions/j), à plus court terme, je reste préoccupée par le trafic que va générer le déstockage des produits pétroliers présents aujourd'hui sur le site. Le territoire du Val Briard est traversé par des grands axes de transit (RN4, RN36) qui supportent déjà aujourd'hui un trafic conséquent.

Je vous remercie de bien vouloir consigner ce courrier, au registre des avis de la concertation du projet de Pyrolyse sur le site de Grandpuits.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Présidente,  
Isabelle PERIGAULT



Établissement Public de Coopération Intercommunale. Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FONTENAY-TRESIGNY • LA  
CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-BRIE • LUMIGNY-  
NESLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-  
EN-BRIE • VOINSLES •

Siège administratif : Ferme Communautaire Jean-Jacques BARBAUX, 2 rue des Vieilles Chapelles, 77610 LES CHAPELLES-BOURBON